



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Quarante-troisième session**

Genève, 24–28 juin 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session^{1 2 3}**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 24 juin 2013 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Explosifs et questions connexes:
 - (a) Épreuves et critères relatifs aux compositions éclair;
 - (b) Épreuves de la série 6;
 - (c) Révision des épreuves des parties I et II du Manuel d'épreuves et de critères;
 - (d) Révision des instructions d'emballage pour les explosifs;

¹ Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/85/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 29 mars 2013.

² Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc3/c3age.html>). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

³ Les délégués sont priés de remplir la formule d'inscription disponible sur le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et de la retourner, au moins deux semaines avant le début de la session, au secrétariat de la CEE, soit par courrier électronique (laurence.berthet@unece.org), soit par télécopie (+41 22 917 00 39). A leur arrivée au Palais des Nations, les délégués pourront obtenir une plaquette d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Enfin, pour obtenir une carte du Palais des Nations, ou pour toute autre information utile, se rendre à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

- (e) Explosifs désensibilisés;
 - (f) Divers.
3. Inscription, classement et emballage:
- (a) Matières qui polymérisent;
 - (b) Incohérences dans la classification (application des critères/liste des marchandises dangereuses);
 - (c) Divers.
4. Systèmes de stockage de l'électricité:
- (a) Épreuves des batteries au lithium;
 - (b) Procédures de sécurité relatives aux batteries au lithium endommagées ou défectueuses;
 - (c) Grandes batteries;
 - (d) Piles thermiques;
 - (e) Divers.
5. Transport de gaz:
- (a) Mélanges d'oxyde d'éthylène et d'oxyde de propylène;
 - (b) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non-ONU;
 - (c) Bouteilles composites;
 - (d) Divers.
6. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses:
- (a) Combustibles contenus dans des machines ou dans des matériels;
 - (b) Objets contenant de petites quantités de marchandises dangereuses;
 - (c) Dispositifs médicaux usagés;
 - (d) Matières dangereuses pour l'environnement;
 - (e) Questions de terminologie;
 - (f) Marquage et étiquetage;
 - (g) Emballage;
 - (h) Citernes;
 - (i) Champ d'application de la section 5.5.3.
7. Échange de données informatisées (EDI) aux fins de documentation.
8. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).
9. Harmonisation générale des règlements de transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type.
10. Principes directeurs du Règlement type:
- (a) Affectation des codes E;
 - (b) Divers.

11. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH):
 - (a) Critères relatifs à la corrosivité⁴;
 - (b) Critères relatifs à l'hydroréactivité;
 - (c) Épreuves et critères pour les matières solides comburantes;
 - (d) Critères de classification et catégories d'inflammabilité relatifs à certains gaz réfrigérants;
 - (e) Jugement d'experts et force probante des données;
 - (f) Divers.
 12. Questions diverses.
 13. Adoption du rapport.
-

⁴ Une session du Groupe de travail conjoint TMD/SGH sur les critères de corrosivité aura lieu le 1^{er} juillet 2013 au matin pendant la vingt-cinquième session du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.